

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mardi 6 novembre 2012, à 18 heures, à la salle réservée aux délibérations du conseil, sise au 2<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Denis Laitre, Jean-Marc Rochon, Louise Sauvé, Robert Savard, Jean-Jacques Leduc, Jacques Smith, Pierre-Paul Messier et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Denis Lapointe, formant la totalité des membres du conseil.

Sont également présents M. Pierre Chevrier, directeur général, et M. Alain Gagnon, greffier.

M. le maire Denis Lapointe déclare la séance ouverte.

---

M. le maire Denis Lapointe invite les membres du conseil à prendre connaissance des points pour lesquels avis de convocation fut donné et dûment signifié à chacun, conformément à la loi.

Conformément à l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), les membres du conseil municipal, étant tous présents, consentent d'ajouter les points suivants :

- 3.7 Avis de motion pour un règlement décrétant des travaux de relocalisation de la voie ferrée de CSX Transportation et divers travaux connexes relatifs à sa réalisation
- 3.8 Appel d'offres 2012-29 : rénovation de l'édifice Jean-H.-Besner et de son bâtiment accessoire
- 3.9 Invitation à soumissionner 2012-ING-31 : services professionnels de laboratoire, forage rang Sainte-Marie
- 3.10 Prolongation du poste de technicienne en environnement de madame Julie Grondin
- 3.11 Demande à Nouvelle autoroute 30 s.e.n.c (NA 30) de compléter les travaux de construction de l'autoroute 30/530 tel que prévu sur le territoire de la ville

**2012-11-552**

**APPEL D'OFFRES 2012-26 : CONSTRUCTION DE NOUVEAUX BUREAUX - TRAVAUX PUBLICS ET URBANISME**

À la suite de l'appel d'offres 2012-26 relatif à la construction de nouveaux bureaux aux Services de l'environnement et des travaux publics et de l'urbanisme, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Les Constructions Charmi inc.	206 683,65 \$
Construction Michel Dubé inc.	225 000,00 \$
Construction NASCO inc.	227 305,57 \$
Les Rénovations Montplaisir	237 894,77 \$

VU la recommandation du coordonnateur aux bâtiments au Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Les Constructions Charmi inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Les Constructions Charmi inc. un contrat pour des travaux de construction de nouveaux bureaux aux Services de l'environnement et des travaux publics et de l'urbanisme, pour la somme de 206 683,65 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2012-26;

QUE le conseil municipal autorise une affectation de 197 695,45 \$ à même le surplus industriel.

ADOPTÉ

Le point 3.2 de l'ordre du jour de l'avis de convocation intitulé « Appel d'offres 2012-34 : remplacement du système de chauffage à l'hôtel de ville » est retiré de l'ordre du jour, la Ville n'ayant reçu aucune soumission pour le présent appel d'offres.

**2012-11-553      AUTORISATION DE DÉPENSES AUX MEMBRES DU CONSEIL POUR ASSISTER AU BAL DU CENTENAIRE DU MUSÉE DE SOCIÉTÉ DES DEUX-RIVES**

VU les dispositions de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., chapitre T-11.001);

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield entérine la participation des membres du conseil municipal à assister au Bal du centenaire du Musée de société des Deux-Rives qui a eu lieu le 3 novembre 2012;

QUE les dépenses afférentes à cette activité soient assumées par la municipalité jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 600 \$ sur présentation de pièces justificatives;

QUE le conseil municipal autorise un transfert budgétaire d'un montant maximal de 600 \$, tel que demandé par le trésorier.

ADOPTÉ

**2012-11-554      AUTORISATION DE DÉPENSES DE MONSIEUR JACQUES SMITH POUR SA PARTICIPATION AU FORUM SUR LE PATRIMOINE RELIGIEUX**

VU les dispositions de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., chapitre T-11.001);

Il est proposé par M. le conseiller Pierre-Paul Messier,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Jacques Leduc,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise la participation de M. Jacques Smith au forum sur le patrimoine religieux qui se tiendra le 12 novembre 2012 à Montréal, à la Chapelle historique du Bon-Pasteur;

QUE les dépenses afférentes à cette rencontre soient assumées par la municipalité jusqu'à concurrence d'un montant de 50 \$, sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉ

**2012-11-555 INVITATION À SOUMISSIONNER 2012-ENV-32 : ENTRETIEN DES UNITÉS DE CHAUFFAGE, VENTILATION ET CLIMATISATION**

À la suite de l'invitation à soumissionner 2012-ENV-32 relative à l'entretien des unités de chauffage, ventilation et climatisation, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil :

Réfrigération Jacques Poirier inc.	54 371,68 \$
Climateck	54 969,00 \$ (non conforme)
Réfrigération Yvan Allison (9076-6759 Québec inc.)	86 626,76 \$

VU la recommandation du coordonnateur aux bâtiments au Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Réfrigération Jacques Poirier inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Laitre,  
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Réfrigération Jacques Poirier inc. un contrat relatif à l'entretien des unités de chauffage, ventilation et climatisation, pour une période de 2 ans, à compter de novembre 2012 jusqu'à avril 2014, pour la somme globale de 54 371,68 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2012-ENV-32.

ADOPTÉ

**2012-11-556 MANDAT À UNE FIRME EN ENVIRONNEMENT DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN STATIONNEMENT PAR ROLAND CZECH SUR LE LOT 4 574 439**

ATTENDU QUE dans le cadre du projet de construction d'un stationnement de M. Roland Czech sur le lot 4 574 439 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, appartenant à la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, et des ententes relatives aux diverses autorisations à obtenir du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du Québec (MDDEFP);

VU la recommandation du directeur des relations avec le milieu d'autoriser la firme Franz Environnement inc. à déposer une demande de certificat auprès du MDDEFP en vertu des articles 22 et 65 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2) dans le cadre des travaux de construction et d'aménagement d'un stationnement, ainsi que pour la délivrance d'une attestation de conformité des travaux, si requise;

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauvé,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield mandate la firme Franz Environnement inc. pour présenter et transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du Québec une demande de permis de construire un stationnement, en vertu de l'article 65 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2), sur le lot 4 574 439 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, propriété de la municipalité, tel que présenté par la firme Franz Environnement inc., et suivant l'entente intervenue entre la Ville, M. Roland Czech et la compagnie 9253-3314 Québec inc., dans le cadre d'une analyse de risques à la santé humaine;

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield mandate également la firme Franz Environnement inc. pour présenter et transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du Québec une demande de certificat d'autorisation, en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2), pour l'installation, si requise, d'un système de captage et d'évacuation des biogaz susceptibles de se dégager du site mentionné plus haut, dans le cadre d'une analyse de risques à la santé humaine, ainsi que pour la délivrance d'une attestation de conformité des travaux;

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du Québec une attestation de conformité des travaux signée par un ingénieur de ladite firme, lorsque ceux-ci seront complétés, et autorise ledit représentant à délivrer cette attestation, le cas échéant.

ADOPTÉ

**A-2012-11-033 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RELOCALISATION DE LA VOIE FERRÉE DE CSX TRANSPORTATION ET DIVERS TRAVAUX CONNEXES RELATIFS À SA RÉALISATION**

Avis est donné par M. le conseiller Pierre-Paul Messier qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement décrétant des travaux de relocalisation de la voie ferrée de CSX Transportation et divers travaux connexes relatifs à sa réalisation ainsi qu'un emprunt afin de pourvoir au paiement desdits travaux.

**2012-11-557 APPEL D'OFFRES 2012-29 : RÉNOVATION DE L'ÉDIFICE JEAN-H.-BESNER ET DE SON BÂTIMENT ACCESSOIRE**

À la suite de l'appel d'offres 2012-29 relatif à la rénovation de l'édifice Jean-H.-Besner et de son bâtiment accessoire, aucune soumission n'a été retenue;

VU la recommandation du conseil municipal de rejeter les soumissions;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield rejette les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres 2012-29 relatif à la rénovation de l'édifice Jean-H.-Besner et de son bâtiment accessoire.

ADOPTÉ

**2012-11-558 INVITATION À SOUMISSIONNER 2012-ING-31 : SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE, FORAGE RANG SAINTE-MARIE**

À la suite de l'invitation à soumissionner 2012-ING-31 relative à la fourniture de services professionnels de laboratoire pour des travaux de forages du rang Sainte-Marie, la soumission suivante est déposée devant ce conseil, laquelle soumission a obtenu le meilleur pointage :

Groupe ABS inc.	17 591,18 \$
-----------------	--------------

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie d'octroyer le contrat au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, soit la firme de laboratoire Groupe ABS inc.;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield retienne les services professionnels de la firme de laboratoire Groupe ABS inc. pour des travaux de forages du rang Sainte-Marie, plus particulièrement dans le cadre des travaux de réfection du rang Sainte-Marie, pour la somme de 17 591,18 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2012-ING-31;

QUE le conseil municipal autorise une affectation de 17 591,18 \$ à même les surplus réservés aux travaux de réfection du rang Sainte-Marie.

ADOPTÉ

**2012-11-559 PROLONGATION DU POSTE DE TECHNICIENNE EN ENVIRONNEMENT DE MADAME JULIE GRONDIN**

VU l'augmentation des tâches et requêtes à traiter au sein de l'unité Environnement au Service de l'environnement et des travaux publics, notamment dans le dossier du contrôle animalier;

VU les possibilités d'obtention d'une aide financière permettant à la Ville de Salaberry-de-Valleyfield de prolonger ledit poste;

VU la recommandation du directeur du Service de l'environnement et des travaux publics relative à la prolongation de M<sup>me</sup> Julie Grondin au poste de technicienne en environnement au Service de l'environnement et des travaux publics comme employée surnuméraire;

Il est proposé par M. le conseiller Robert Savard,  
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield reporte à une séance ultérieure sa décision concernant la prolongation du poste de technicienne en environnement au Service de l'environnement et des travaux publics de M<sup>me</sup> Julie Grondin, et ce, jusqu'à ce que la Ville obtienne une réponse sur l'aide financière demandée;

QUE le conseil municipal autorise le versement d'une aide financière de 15 000 \$ à l'organisme La société préventive de cruauté envers les animaux Valleyfield inc. (SPCA) afin de leur permettre de payer les salaires des employés.

ADOPTÉ

**2012-11-560 DEMANDE À NOUVELLE AUTOROUTE 30 S.E.N.C. (NA 30), DE COMPLÉTER LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'AUTOROUTE 30/530 TELS QUE PRÉVUS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE**

ATTENDU QUE dans le cadre des travaux de construction de la nouvelle autoroute 30/530, plusieurs travaux connexes ont été réalisés sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE parmi ces travaux, quelques-uns ne sont pas encore complétés, et ce, à quelques semaines de l'ouverture officielle de l'autoroute;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander à Nouvelle Autoroute 30 s.e.n.c. (NA 30) que les travaux suivants soient complétés selon les normes et règles en vigueur, plus particulièrement concernant le cours d'eau Boissonneault, le viaduc agricole de la montée Pilon et l'asphaltage du chemin du Canal Est et Ouest;

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie de demander à NA 30 de compléter lesdits travaux;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M. le conseiller Denis Laître,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield demande à Nouvelle Autoroute 30 s.e.n.c. (NA 30) de compléter l'ensemble des travaux sur le territoire de la municipalité tels que décrits ci-dessus, à l'entière satisfaction de la municipalité et en respect des normes en vigueur.

ADOPTÉ

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Aucune personne ne manifeste le désir de s'exprimer lors de cette période de questions.

**2012-11-561 LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 18 h 59, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauvé,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield lève la séance extraordinaire  
du 6 novembre 2012.

ADOPTÉ

---

Denis Lapointe, maire

---

Alain Gagnon, greffier